## Avis public



tenue le mardi 26 juin 2018, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

## RÈGLEMENT RCA06 210012-6

Règlement modifiant le Règlement RCA06 210012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

QUE copie dudit règlement est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun.

bureau 104, où toutes les personnes intéressées peuvent

en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun

secrétaire d'arrondissement.

ce 4 iuillet 2018 La directrice du Bureau d'arrondissement et

Caroline Fisette, OMA Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de

l'arrondissement à l'adresse www.ville.montreal.gc.ca/verdun